

Comprendre

LES PREPARATIONS CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

De la définition du parcours aux épreuves



Délégation Nouvelle-Aquitaine



LES PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS



Comment se déroule une
préparation CNFPT ?



Exemples de tests
pour s'entraîner



Les tests de
positionnement



Règles générales
A savoir



Nos coordonnées

COMMENT SE DEROULE UNE "PREPA" ?

Ces formations peuvent se dérouler :

- en présentiel,
- en mixte (présentiel et distanciel),
- en distanciel uniquement,
- sous forme de mise à disposition de ressources en ligne, etc.



COMMENT SE DEROULE UNE "PREPA" ?



Le choix de la modalité dépend des effectifs inscrits, de leurs localisations géographiques, du niveau préparé ou de contraintes organisationnelles.

Définition du nombre de groupes, localisation, planning et modalités sont **construits sur-mesure** une fois les effectifs finalisés

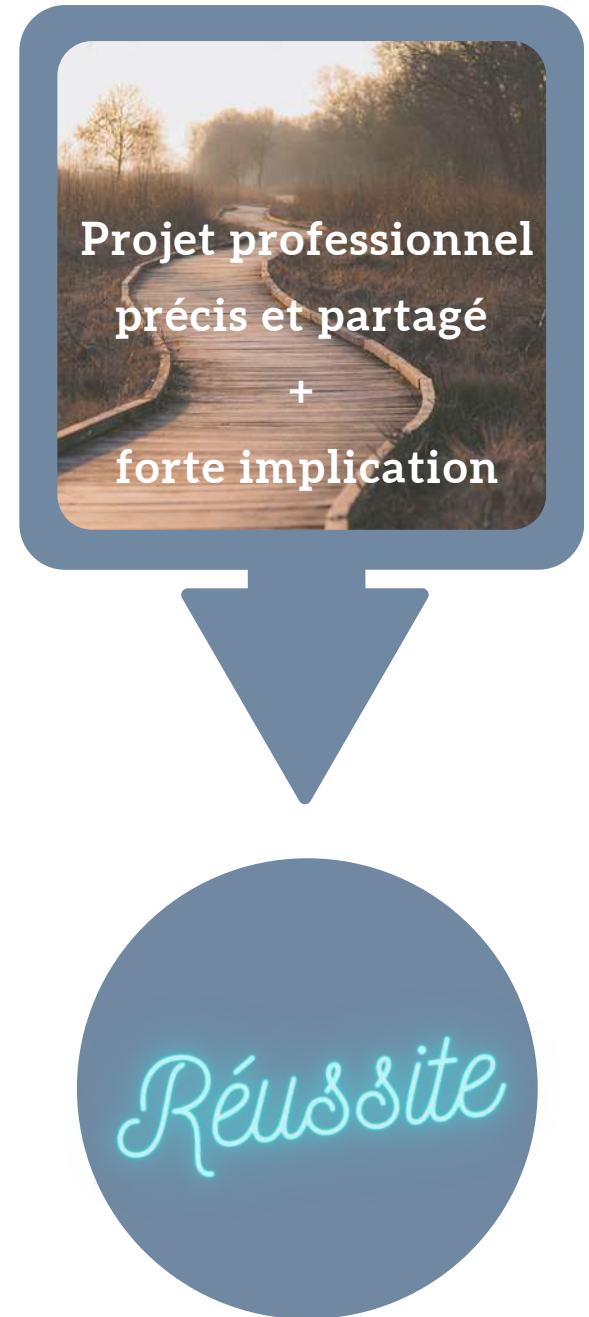
Le planning d'une "prépa" est donc définitivement connu quelques semaines seulement avant le début de la formation.

UNE LOGIQUE DE PROJET PROFESSIONNEL

La réussite ne dépend pas de la modalité de la formation.

En revanche, elle nécessite que le stagiaire fournisse un travail régulier et assidu.

S'inscrire à une préparation impose un engagement ferme et résolu, dans une démarche de projet professionnel **co-construite** avec l'employeur.



UN PARCOURS QUI DÉCOULE DES ÉPREUVES À PASSER

Hors éventuel tremplin, la durée de la préparation dépend du nombre et du type d'épreuves à venir.

Chaque module de formation est obligatoire

Les contenus pédagogiques sont prioritairement orientés vers la méthodologie des épreuves, et non vers l'expertise technique



UN EXEMPLE DE PARCOURS :

RÉDACTEUR INTERNE, FORMAT MIXTE (15,5 JOURS)



**Apprendre
en autonomie**

1,5 jours, dont
0,5 à distance
(présentation
générale, outils
d'apprentissage...)

**Méthodologie
rapport/note sur
dossier**

5,5 jours, dont
2,5 à distance
(méthodo., devoirs
d'entraînement,
corrections...)

**Apports de
connaissances**

6 jours, dont
4 à distance
(connaissances liées
à l'environnement
territorial)

**Méthodologie
entretien avec le
jury**

2,5 jours, dont
0,5 à distance
(méthodologie,
oraux blancs,
ressources en ligne)

TESTS D'ORIENTATION PREALABLES

Pour définir le parcours de formation de l'agent et définir si son niveau est adapté, la plupart des "prépas" imposent de passer un test préalable (2 tests en cas d'épreuve de mathématiques)

Le test se déroule uniquement à distance, sur la plate-forme FORMADIST. L'agent doit donc disposer d'un ordinateur connecté le jour des tests ; il doit avoir préalablement créé son compte FORMADIST.

Les sujets et les corrigés sont nationaux.



TESTS D'ORIENTATION PREALABLES

Tests cat. A
3 heures

Tests cat. B
3 heures

Tests cat. C
2 heures

- L'agent doit respecter le jour et l'heure de convocation (les tests ne sont pas accessibles en dehors du créneau horaire de la convocation)
- La non-réalisation du test entraîne l'annulation de l'inscription
- La période de diffusion des résultats est mentionnée sur la convocation
- Les résultats du test ("préconisations") s'imposent à l'agent

TESTS D'ORIENTATION PREALABLES



Suite au test, plusieurs orientations sont possibles :

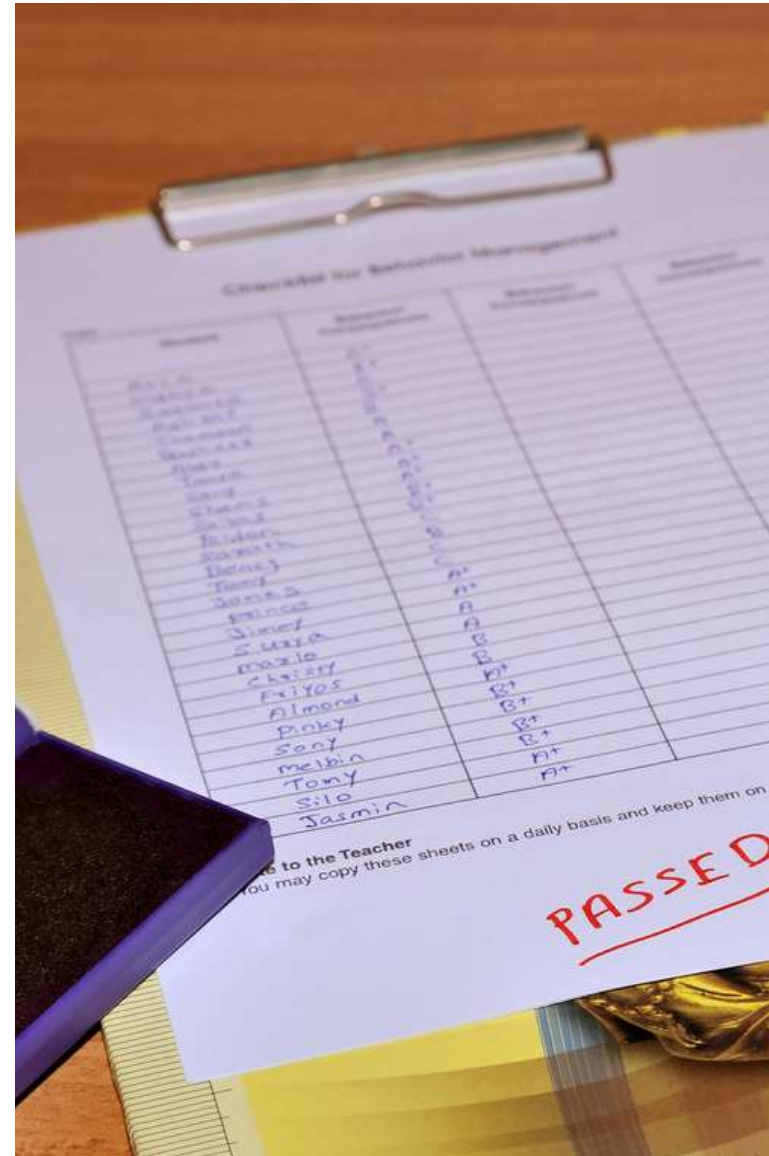
- **un accès direct à la "prépa"** : les prérequis sont jugés suffisants ;
- **une formation tremplin préalable** : les résultats au test révèlent que les prérequis sont insuffisants mais peuvent être améliorés en intégrant une remise à niveau sur une formation tremplin (obligatoire). Ce tremplin donnera lieu à des évaluations régulières, dont le suivi et les résultats permettront de valider, ou non, l'accès à la préparation ;
- **une redéfinition du projet professionnel** : les résultats ne permettent pas l'entrée en préparation. Le projet professionnel devra être revu et discuté avec la collectivité employeur. Outre le "catalogue", le CNFPT pourra orienter les agents concernés vers une offre numérique « tout public » à savoir, le Wikiterritorial, les MOOC, les éditions CNFPT, ou encore vers un parcours « Compétences de base ».

TESTS D'ORIENTATION

PREALABLES

En cas de réussite, le test est valable 2 ans. Cette validité permet de solliciter une dispense au moment de l'inscription pour une demande de préparation différente dans une même catégorie. Exemple : un test passé pour une préparation au concours cat. B. est valable l'année suivante pour un examen de cat. B, ou pour un concours B d'une autre filière.

La demande de dispense doit être saisie sur IEL au moment de l'inscription ; elle sera ensuite examinée par le CNFPT



DES EXEMPLES DE TESTS POUR S'ENTRAÎNER

Cat. A

(attaché, ingénieur,
bibliothécaire,
conseiller des APS...)

Cat. A Principal

(attaché principal,
conseiller principal
des APS, PEA hors
classe...)

Ingénieur Mathématiques

Cat. B

(rédacteur,
technicien,
animateur, assistant
de conservation...)

Cat. B Principal

(rédacteur principal,
technicien principal,
animateur
principal...)

Cat. C Français

(agent de maîtrise,
adjoint administratif
principal, ATSEM
externe, adjoint
d'animation...)

Cat. C Maths

(agent de maîtrise,
adjoint technique
principal...)

UNE FOIS LES TESTS RÉALISÉS ET LES PRÉCONISATIONS VALIDÉES



Une fois les préconisations validées, les équipes du CNFPT doivent définir les modalités des formations à venir : nombre de groupes, localisations, recherche d'intervenant.e.s, modalités, etc.

Les tremplins doivent également être déployés puis évalués.

Il peut donc s'écouler plusieurs mois entre les résultats des tests et l'envoi du planning et de la convocation à la "prépa".

L'INSCRIPTION AU CONCOURS OU A L'EXAMEN



L'inscription en préparation concours ou examen ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen lui-même.

L'inscription au concours ou à l'examen auprès du CDG organisateur est une démarche personnelle qui incombe à l'agent. Elle se fait sur www.concours-territorial.fr

Avant même l'inscription à la "prépa" CNFPT, agent et employeur doivent vérifier que les conditions d'accès au concours ou à l'examen sont réunies. La formation pourra être suivie uniquement si l'agent est inscrit au concours ou à l'examen concerné ; à défaut, l'inscription à la préparation sera annulée.

A SAVOIR

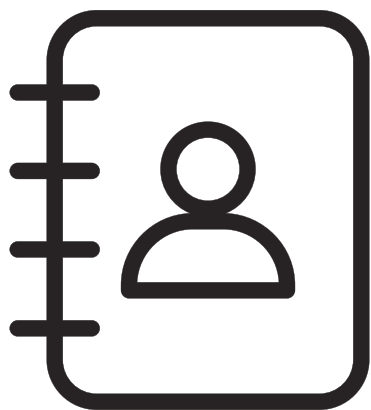


- En cas d'effectifs insuffisants, la préparation peut être annulée
- En cas d'absences répétées, une procédure de radiation peut être engagée
- Employeurs et agents doivent, sans délai, informer le CNFPT de tout changement de situation : mutation, fin de contrat, arrêt maladie prolongé, congé maternité, etc.
- Le temps de formation relève, par principe, du temps de travail

SERVICE EVOLUTION PROFESSIONNELLE

PREPA.NOUVELLEAQUITAINE@CNFPT.FR

TÉL. 05 49 50 34 25



CNFPT NOUVELLE-AQUITAINE